



CLUB CONVAINCRE DU RHONE

Forum du 8 Octobre 2019

La retraite par points

Pensées et arrières pensées

*animé par Pierrick AILLARD
Responsable de l' Union Régionale de la CFDT*

La retraite par points est une revendication de la CFDT depuis plusieurs décennies. Oh surprise, elle est reprise dans le programme du candidat Macron. La démarche engagée depuis un an par le désormais secrétaire d'État Jean-Paul Delevoy a été quasi unanimement saluée. Mais le diable, comme le bon dieu, se cache dans les détails et un système unifié ne fait pas tout. Alors une avancée dans la lutte contre les inégalités ? Une sécurisation ou une fragilisation du système par répartition ? Une arrière-pensée d'économies dans une France vieillissante ? Quelles marges de manœuvre et quelles conditions pour améliorer le projet ?

La réforme des retraites est un sujet vivement débattu sur la scène publique et au sein de la CFDT. Depuis longtemps, la perspective de promouvoir une unification des régimes de retraite et une réforme systémique irrigue les textes de la CFDT, notamment la question d'un système par points. En effet, l'amendement contre ce système par points a été rejeté à 63% lors d'un congrès de la CFDT. Macron soutient cette réforme et a lancé un débat public, sous la forme d'une concertation depuis 15 mois dans le cadre du Haut Commissariat à la Réforme des retraites mené par Jean-Paul Delevoye, qui doit aboutir à la création d'un cahier des charges.

Ce débat doit se dérouler selon trois phases : une concertation globale, catégorielle et citoyenne (un format qui se rapproche de celui du Grand débat). La CFDT défend cette évolution de notre système des retraites. Aujourd'hui, ce système est proche de l'équilibre sur le plan financier. Si persiste un très léger déficit (1 milliard sur un budget total de 320 milliards), celui-ci s'explique notamment par les allègements de cotisation qui représentent un manque à gagner d'environ 2,1 milliards. Les projections à 50 ans détaillent que le financement à niveau équivalent des retraites ne posent pas de souci financier comme le souligne l'expertise - demandée par M. Macron - de Laurent Berger.

Le débat sur l'âge pivot est peu fertile et complique très largement les réflexions autour de ce nouveau système. À l'heure où tout un chacun réclame une justice sociale et où l'aspect financier ne pose aucun souci, laisser prospérer une forme de défiance revient à fragiliser le système par répartition. Avec le système actuel, on observe des injustices :

- Une forte discrimination entre sexes (entre un homme et une femme avec un profil similaire, il y a une différence de pension de 37%) ou encore les discriminations liées au profil de carrières.
- Entre deux salariés, l'un gagnant 1000 euros la première moitié de sa carrière et 2000 euros la seconde moitié et l'autre gagnant 1500 euros pendant toute sa carrière, le premier touche 400 euros de plus à la retraite que le second.
- Pourquoi est-ce que les travailleurs les plus précaires - qui n'atteignent pas le nombre d'heures suffisant par trimestre pour toucher la retraite - cotisent pour rien ?
- Dans le système actuel, un fonctionnaire de catégorie A, avec un taux de progression de 106% entre le début et la fin de sa carrière (contre 26,7% pour un fonctionnaire de catégorie C) aura une bien meilleure retraite en proportion du revenu (rappelons que, dans le domaine public et sous le système actuel, on se repose sur les 6 derniers mois pour calculer la retraite).

Lors de la création de ce système, on bénéficiait de 3 à 5 ans de pension. Aujourd'hui, on vit en moyenne 26 ans après la retraite. Il faut donc reconsidérer ce véritable temps de vie. Il est nécessaire de redonner confiance à la population en bâtissant un système plus juste, solide et stable. Ainsi, tout le monde aura envie de le défendre.

L'enjeu est alors de constituer ce régime par répartition pour limiter la tentation de créer d'autres systèmes par capitalisation. Ainsi tout un chacun s'assoit sur le principe qu'il reçoit à terme une pension qui correspond à ce qu'il a injecté dans le système. Il s'agit d'un système universel mais pas uniforme, c'est-à-dire que l'ensemble des travailleurs, des cotisants ont une correspondance identique entre la cotisation qu'ils consentent et la pension qu'ils recevront. Ainsi, on évite que demain, chaque travailleur défende son propre régime.

Universel mais pas uniforme parce qu'il y a des spécificités nécessaires comme pour les militaires, les policiers ou bien les danseuses du ballet de Paris par exemple. Néanmoins, il faut que ces spécificités soient financées par ceux qui en bénéficieront par la suite ou bien, certains métiers très contraignants peuvent bénéficier d'avantages particuliers (départ à la retraite plus tôt) et le financement de ces cas particuliers pourrait reposer sur la solidarité nationale.

Pour la CFDT, il est nécessaire et capital de renforcer certains droits comme la prise en compte de la pénibilité ou encore une banque des temps qui permettrait à celui qui veut travailler plus de récupérer plus de points. Pour les droits familiaux, ce système pourrait aussi permettre l'échange de points (en ce qui concerne, par exemple, un arrêt de travail pour s'occuper d'un enfant). Ce système par points est donc plus malléable et innovant.

Débat

Aujourd'hui, on s'accorde à dire qu'on est proche de l'équilibre financier pour le système des retraites mais les prévisions pour 2030 sont différentes. Comment comprendre comment les gens concevront la production, par exemple, dans le futur ? Les couples sont amenés à se séparer plus souvent, l'ubérisation de certains métiers est incontestable, il y a une fragilisation sociale et économique, comment l'anticiper ?

Il est impossible de donner une prévision des évolutions de la production sur 20 ou 50 ans. Impossible aussi de deviner l'effet qu'aura sur l'activité en France une population mondiale de 10 Milliards d'habitants dont 8 en Afrique et en Asie.

D'où la proposition de fixer une limite de ce que représente le volume global des retraites et de le verrouiller à 14% du PIB (Produit Intérieur Brut). Le vieillissement de la population, prévu pour nous affecter en 2050/2060, n'est pas à l'ordre du jour : néanmoins, si on verrouille selon un certain pourcentage du PIB et qu'il y a une diminution des parts, il faudrait soit baisser la retraite, soit augmenter la cotisation.

La pension d'un retraité évolue au mieux selon l'inflation alors que le PIB donc les recettes suivent la croissance : la différence donne une marge de manœuvre.

Le système par points veille à ce que chaque travailleur capitalise des points proportionnellement à la rémunération qu'il possède (sauf cas spécifiques) et qu'au moment de sa pension, il se voit attribuer un certain niveau. Aujourd'hui, sauf dans les régimes complémentaires, cela n'est pas le cas. Si on ne valide pas assez d'heures par trimestre, on ne gagne pas son trimestre et on a cotisé pour rien. Ce système commencerait à s'appliquer dès 2025. C'est à dire que cela ne s'appliquera simplement pas à ceux qui seront à moins de 5 ans de la retraite.

L'évolution proposée par point est un changement bien plus important pour la fonction publique que pour le privé, même si les calculs montre que l'on peut rendre le passage bien lissé pour les deux catégories.

Dans ce nouveau système, la cotisation des cadres est plafonnée à 120.000 euros par an. Cette baisse par rapport à la situation actuelle ne les incitera-t-elle pas à recourir à la capitalisation ? Il y a une complexité entre les régimes de salariés, de non-salariés, des autonomes, des avocats. Certains ont su, grâce à un fort lobbying, faire capoter les réformes précédentes ? Macron a dit à ce sujet que les montants acquis par ces régimes resteraient acquis. Dans le nouveau régime, les retraites complémentaires sont absorbées en un régime unique.

En effet, les pilotes de ligne et les avocats notamment se mobilisent à ce sujet pour conserver leurs régimes avantageux. Il serait potentiellement intéressant de développer une sur-cotisation pour permettre à ces métiers d'obtenir plus de points. Néanmoins, le passage à ce nouveau régime implique d'augmenter la cotisation de 14% à 28%, ce qui ne les arrange pas du tout! Par ailleurs, la pension de réversion pourrait être remplacée par une aide aux très pauvres, terme à définir.

Comment la CFDT peut-elle assumer son propre projet quand on sait que le gouvernement possède le dernier mot, malgré une participation active des organisations sociales citoyennes, sur la valeur du point ?

La CFDT continue de lutter pour les valeurs qui l'animent, notamment la pénibilité, critère très pertinent pour la retraite. La CFDT soutient le système par points, notamment parce qu'il améliore beaucoup la mobilité : un enseignant, à 50 ans, peut aller dans une autre administration ou dans le domaine privé sans conséquence. Dans le domaine syndical, il y a deux lignes différentes : la ligne CFDT qui admet et promeut ce système universel, par points, et la ligne CGT, hostile.

Ne faut-il pas, plutôt que d'être juste, chercher à être équitable, notamment pour les travailleurs les plus démunis ?

Le système français reste l'un des plus efficaces pour prévenir l'extrême pauvreté (notamment avec les filets de sécurité). Le risque de bascule dans la grande pauvreté est mieux pris en charge en France qu'ailleurs. Mais il reste évidemment une reproduction sociale qui y est très forte. Pour les cadres qui touchent au-delà de 10.000 euros par mois, 2,8% de leur salaire

serait réservé à la solidarité. Pour lutter contre la reproduction sociale, il faut donner de la sécurité à la mère car beaucoup se joue dans la petite enfance (avant 3 ans).

Qu'en est-il de la communication autour de cette réforme ?

Dans nos sociétés, il y a de moins en moins de cohésion sociale depuis le tournant Thatcher pour qui la société n'existe pas, les idées conservatistes prennent le dessus. Or, la retraite est le résultat d'une volonté progressiste avant tout sociale. Comment redonner confiance, dans un tel contexte, à la population ? En quoi ce nouveau système est-il fondamentalement différent de l'ancien ?

Il est vrai qu'on assiste à une financiarisation de l'économie et qu'il est difficile de faire exister une cohésion sociale avec une mise en concurrence entre les travailleurs. L'objectif de cette réforme est de mettre fin à ces 42 différents régimes qui fragmentent le corps social et crée du dissensus.

**Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du Club
Maison des associations 27 rue Denfert Rochereau 69004 LYON (bulletin ci-joint)**

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com

notre site <http://www.convaincre-rhone.fr/>